

Mr ou Mme .....

.....  
.....

## **INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF TARIF DES CONTROLES**

Tarif adopté par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 :

Avis sur le dossier de conception - implantation : 50 euros  
Visite de contrôle après réalisation..... : 80 euros

Merci de bien vouloir cocher les cases ci-dessous pour le complément de votre dossier, tout dossier incomplet sera facturé à chaque instruction, sur la base du tarif de l'avis de conception – implantation.

- La fiche de renseignements (accompagnée le cas échéant des documents justificatifs)
- Attestation de paiement complétée et signée
- Un plan de situation (1/20000 ou 1/25000)
- Un plan de masse (1/500 ou 1/200) indiquant à la bonne échelle
  - la position de l'immeuble et des immeubles voisins
  - la position des différents dispositifs constituant la filière d'assainissement
  - l'emplacement des puits, sources, ruisseaux dans un rayon de 35 mètres
  - la pente du terrain
  - les plans des différents niveaux de l'habitation
  - la copie de l'étude de sol réalisée par un bureau d'étude
- Si nécessaire :
  - une copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement
  - toute information nécessaire à la justification et à la présentation des filières exceptionnelles
  - éventuellement, la notice du constructeur précisant les caractéristiques des appareils, leurs modes d'utilisation et d'entretien

En cas de contrôle complémentaire après réalisation, un coût supplémentaire par intervention sera facturé à 80 euros par intervention.

Le .....

Mention « lu et approuvé »  
Le demandeur

**SPANC de Plabennec**  
**Communauté de Communes Du Pays des Abers**  
**545 Rue Gustave Eiffel – Zone de Penhoat**  
**CS 54003**  
**29860 PLABENNEC**  
**Tél : 02.90.85.30.17**  
**secretariat.technique@pays-des-abers.fr**

